**Projet de loi 5240**

**portant approbation des conventions de la Conférence Internationale du Travail Nos 115, 119, 120, 127, 129, 136, 139, 148, 149, 161, 162, 167, 170, 171, 174, 176, 183 et 184 et des protocoles**

**relatifs aux conventions Nos 81 et 155**

Le projet de loi a pour objet la ratification de 18 Conventions internationales du travail ainsi que de deux Protocoles relatifs aux Conventions internationales du travail Nos 81 et 155.

les conventions à approuver traitent de matières très diverses, notamment de la sécurité et de la santé des travailleurs contre, par exemple, les risques de radiations ionisantes, les risques professionnels dus à la pollution de l'air, du bruit et aux vibrations, la sécurité et la santé dans la construction, dans les mines et dans l'utilisation des produits chimiques au travail, du travail à domicile, et de la durée du travail et des périodes de repos dans les transports routiers.

Quant aux Protocoles à approuver, ils ont trait, d’une part, à l’Inspection du Travail, et, d’autre part, à la sécurité et la santé des travailleurs ainsi qu’au milieu du travail.